# Résolution de l'Assemblée générale des employé·es des services publics et parapublics du 26 novembre 2026

**L'Assemblée générale a pris acte des éléments récents suivants :**

- Le projet de budget 2027 suscite une forte opposition dans les rangs du Grand Conseil puisqu'il est refusé par une majorité des quinze membres de la Commission des finances (COFIN). Les membres PLR et UDC de la COFIN (7 voix) l'ont approuvé, les Verts Libéraux, les Socialistes, les Vert·es et Ensemble à gauche/POP ont voté contre, pour des raisons opposées (8 voix) ;

- Les débats sur le budget débutent au Grand Conseil le mardi 1er décembre 2026 et se poursuivront jusqu'au mercredi 9 décembre, voire jusqu'au mercredi 16 décembre (séance de réserve) ;

- Le conflit du travail reste ouvert entre les syndicats et le Conseil d'Etat qui a reporté la rencontre de sa délégation aux ressources humaines (DCERH) avec FSF, SSP et SUD à janvier 2027. C'est une rupture, claire et supplémentaire sur la thématique centrale et transversale de l'égalité qui était alors à l'ordre du jour ;

- La présidente du Conseil d'État organise, le vendredi 27 novembre, des "Assises vaudoises de la fiscalité" démontrant son mépris envers notre mobilisation ;

- La manifestation massive du jeudi 5 novembre, puis les journées d'actions sur les lieux de travail, de grève et de manifestation des vendredi 20 novembre et mardi 24 novembre ont confirmé la détermination du mouvement de lutte et montré que l'indexation à l'IPC n'était pas le seul motif de mobilisation ;

- Le Conseil d'État continue de développer sa politique d'intimidation et de déni du droit de grève auprès des syndicats et de l'ensemble des salarié·es. Ce faisant, il agit en violation des principaux textes légaux cantonaux, nationaux et internationaux en la matière ;

- La convergence des luttes avec les organisations des mouvements de la jeunesse, apprenti·es, stagiaires, gymnasien·nes, étudiant·es à l'UNIL, l'EPFL, dans les Hautes Écoles a contribué au succès des manifestations susmentionnées. Elle a également souligné la convergence d'une série de revendications que nous avons en commun.

**Au vu de la situation, l'Assemblée générale revendique auprès du Conseil d'État :**

- Aucune coupe dans le budget 2027 ;
- L'utilisation des ressources publiques en matière de fortune, de revenus de celle-ci et autres éléments pour éviter les coupes, économies et mesures de rétablissement de l'équilibre budgétaire, jusqu'en 2030 ;
- L'augmentation des ressources pour garantir un service public qui corresponde aux besoins croissants de la population, ainsi que pour améliorer les conditions de travail du personnel ;
- Qu'il cesse de considérer les services publics comme des charges mais les reconnaissent comme indispensables à la cohésion sociale ;
- Qu'il respecte le droit de grève, les libertés syndicales, les droits politiques et qu'il cesse ses processus d'intimidation ;

- Qu'il engage un véritable processus de négociation avec les organisations représentant les salarié·es des services publics et parapublics concernant son plan de retour à l'équilibre ;
- Qu'il entende les revendications de la jeunesse, fasse cesser les violences, la répression et la stigmatisation à son encontre, qu'il veille à respecter et faire respecter le principe général de la proportionnalité.

**L'Assemblée générale donne mandat aux organisations du personnel de mettre en place les mesures de luttes qui permettront d'obtenir la satisfaction de nos revendications, dont :**

- L'organisation de deux nouvelles journées centrales de mobilisation (actions et grèves sur les lieux de travail partout où c'est possible) se terminant par une manifestation massive des employé·es et usager·ères des services publics et parapublics, ainsi que des bénéficiaires des prestations sociales (subsides, bourses, logement etc.) ;
- Les dates de ces journées sont :
    - Mercredi 2 décembre qui correspond au début des débats sur le budget ;
    - Mardi 8 décembre qui correspond à la suite des débats sur le budget ;

Une prochaine AG aura lieu le jeudi 10 décembre ou en fonction de l'évolution de la situation au Grand Conseil et des positions du Conseil d'État.

**L'Assemblée générale appelle l'ensemble des employé·es et usager·ères des services publics et parapublics, ainsi que les bénéficiaires des prestations sociales :**

- À continuer de s'informer, débattre et s'organiser sur les lieux de travail, de formation et de vie ;
- À adopter des résolutions à l'attention du Conseil d'État avec copie aux syndicats ;
- À préparer les mesures de lutte nécessaires aux journées de mobilisation des 2 décembre et 8 décembre (actions sur les lieux de travail, manifestations, grève, y compris sa reconductibilité) contre les mesures d'austérité actuelles et à venir ;
- A soutenir toute mesure se plaçant dans le cadre du mouvement de lutte contre l'austérité partout dans le Canton de Vaud ;
- A signaler aux syndicats toute mesure d'entrave aux droits syndicaux sur les lieux de travail.
- A ne pas fixer d'échéances ni d'évaluations aux élèves, apprenti·es, stagiaires, et étudiant·es qui participent aux actions de la jeunesse aux dates de mobilisations qu'elle organiserait, et de veiller à ce qu'ils et elles ne soient pas sanctionné·es.

**L'Assemblée générale appelle de surcroît FSF, SSP et SUD à soutenir par tous les moyens utiles toutes les formes d'organisation collective sur les lieux de travail, de formation et de vie.**

**Elle affirme avec force que les droits fondamentaux (association, action, expression) et le droit de grève doivent être garantis au mouvement de la jeunesse comme au bloc salarial. La défense intransigeante du droit de grève relève de cette dynamique.**

Approuvée à l'unanimité par l'assemblée générale du personnel.

Lausanne, le 26 novembre 2026